

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-148
Occupation du domaine public
*Autorisation de stationnement – rue
Benjamin Guérard*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Sylvain AGNERAY;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Sylvain AGNERAY est autorisé à stationner deux camions de matériaux pour une livraison au 15 rue Benjamin Guérard le vendredi 23 juin 2023.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la Mairie de Montbard qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Sylvain AGNERAY, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.